Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022620-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-20

Objet : **Demande de subventions pour l'aménagement d'une piste cyclable route de Pont-Prenn**	Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents Nombre de votants	**29** **23** **29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022620-DE

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que dans le cadre de sa politique de développement des mobilités douces, la commune projette la réalisation d'un aménagement cyclable le long de la route de Pont Prenn, afin d'achever la continuité de la liaison cyclable entre le bourg de Trégunc et les plages de Pouldohan et de Pendruc.

Le projet prévoit la création d'une piste cyclable depuis la rue de Concarneau (RD 783) jusqu'à l'impasse de Pont Prenn. La liaison cyclable avec la route de Lambell sera réalisée avec l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (chaucidou). La partie cyclable de cette dernière sera identifiée en rouge et sera séparée de la voie centrale par un marquage de type VNTP.

L'opération s'étendra sur un linéaire d'environ 1,5 km. Le démarrage des travaux est envisagé au cours du second semestre 2026.

Le financement de ce projet est envisagé avec le concours de plusieurs partenaires, à savoir :
- L'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local)
- L'Etat dans le cadre du « fonds de mobilités actives » du Ministère de la Transition Ecologique
- Du Conseil Départemental dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030
- De Concarneau Cornouaille Agglomération dans le cadre des « fonds de mobilités »

Plan de financement prévisionnel :

Aménagement cyclable Route de Pont Prenn				
DEPENSES		**RECETTES**		
Nature	**Montant HT**	**Nature**	**Montant**	
Etudes	20 000,00 €	**Total des subventions piste cyclable**	**362 621,00 €**	**52%**
Travaux préparatoires	53 688,00 €	DSIL 2026	80 000,00 €	12%
Terrassement - voirie	455 870,00 €	Département	100 000,00 €	14%
Eaux pluviales	71 802,50 €	Fonds mobilités Ministère de la Transition	70 000,00 €	10%
Divers (signalisation, espaces verts...)	45 834,00 €	Fonds de mobilités CCA	112 621,00 €	16%
Reprise de chaussée	44 480,00 €			0%
		Autofinancement Trégunc	329 053,50 €	48%
Total piste cyclable	**691 674,50 €**	**Total piste cyclable**	**691 674,50 €**	

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 26 janvier 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :
- **Approuve le plan de financement prévisionnel de l'aménagement cyclable de la route de Pont Prenn ;**
- **Autorise le Maire à solliciter les différentes subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de Concarneau Cornouaille Agglomération et à signer tout document en rapport avec cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère